



**PREFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°85-2026-174

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2026

Sommaire

Direction Interregionale des Services Pénitentiaires de Bretagne Normandie

Pays de la Loire /

85-2026-08-28-00003 - Arrêté du 28 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Georges LAVAL en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de LA ROCHE-SUR-YON à compter du 1er septembre 2026 (1 page)

Page 3

85-2026-08-28-00002 - Arrêté du 28 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme TRICOT en qualité d'Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de FONTENAY-LE-COMTE (1 page)

Page 5

Secrétariat Général Commun Départemental de Vendée /

85-2026-08-31-00001 - Décision N° 26 - SGCD - FI - 37 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de représentation du pouvoir adjudicateur aux agents du Secrétariat général commun départemental de la Vendée. (7 pages)

Page 7

Direction Interregionale des Services
Pénitentiaires de Bretagne Normandie Pays de la
Loire

85-2026-08-28-00003

Arrêté du 28 août 2026 portant délégation de
signature à Monsieur Jean-Georges LAVAL en
qualité de chef d'établissement de la maison
d'arrêt de LA ROCHE-SUR-YON à compter du 1er
septembre 2026



**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-UEST
(Bretagne-Normandie-Pays de la Loire)**

**Arrêté du 28 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Georges LAVAL
en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de LA ROCHE-SUR-YON à compter du 1^{er} septembre 2026**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest ;

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9, R.223-2 à R.223-7 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 portant nomination et prise de fonction de Monsieur Pascal VION en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

Vu la décision du Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire du 02 février 2026 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 juillet 2026 portant mutation de Monsieur Jean-Georges LAVAL à compter du 1^{er} septembre 2026 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de La Roche sur Yon ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 27 février 2025 portant mutation de Monsieur Massala PANGUI à compter du 1^{er} mars 2025 en qualité d'adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 29 juillet 2025 portant mutation de Monsieur Nicolas MARCHAND à compter du 1^{er} juillet 2025 en qualité d'adjoint au chef de détention de la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon.

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal VION, directeur interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest, donne délégation de signature à Monsieur Jean-Georges LAVAL, chef d'établissement de la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées au directeur interrégional.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Georges LAVAL, délégation de signature est donnée à Monsieur Massala PANGUI, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon et à Monsieur Nicolas MARCHAND, Adjoint au Chef de détention de la maison d'arrêt de La Roche-sur-Yon.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Vendée.

Fait à Rennes, le 28 août 2026,

P/Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)

Le Directeur Interrégional Adjoint

SIGNE
Marc GINGUENÉ

Direction Interregionale des Services
Pénitentiaires de Bretagne Normandie Pays de la
Loire

85-2026-08-28-00002

Arrêté du 28 août 2026 portant délégation de
signature à Monsieur Jérôme TRICOT en qualité
d'Adjoint au chef d'établissement de la maison
d'arrêt de FONTENAY-LE-COMTE



**DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND-OUEST
(Bretagne-Normandie-Pays de la Loire)**

**Arrêté du 28 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme TRICOT
en qualité d'Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de FONTENAY-LE-COMTE**

Le directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest ;

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9, R.223-2 à R.223-7 ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice en date du 5 juillet 2024 portant nomination et prise de fonction de Monsieur Pascal VION en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2024 ;

Vu la décision du Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire du 1^{er} juin 2026 portant délégation de signature ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 8 juillet 2021 portant mutation de Monsieur Jérôme TRICOT à compter du 1^{er} octobre 2021 en qualité d'adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 16 juillet 2026 portant mutation de Monsieur Jean-Georges LAVAL à compter du 1^{er} septembre 2026 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de La Roche sur Yon ;

Vu la décision du directeur interrégional des services pénitentiaires Grand-Ouest du 28 août 2026 mettant à disposition ponctuelle, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme TRICOT, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Fontenay Le Comte, Monsieur Jean-Georges LAVAL, Chef d'établissement de la maison d'arrêt de La Roche sur Yon, à partir du 1^{er} septembre 2026 et jusqu'à l'arrivée d'un nouveau titulaire sur le poste de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Fontenay Le Comte.

**Arrête :
Article 1^{er}**

Monsieur Pascal VION, Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest, donne délégation de signature à Monsieur Jérôme TRICOT, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées au Directeur Interrégional.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jérôme TRICOT, délégation de signature temporaire est donnée, à partir du 1^{er} septembre 2026 et jusqu'à l'arrivée d'un nouveau titulaire sur le poste de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Fontenay Le Comte, à Monsieur Jean-Georges LAVAL, chef d'établissement de la maison d'arrêt de La Roche sur Yon.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Vendée.

Fait à Rennes, le 28 août 2026,

P/Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires Grand-Ouest
(Bretagne, Normandie et Pays de Loire)
Le Directeur Interrégional Adjoint

SIGNE
Marc GINGUENÉ

Secrétariat Général Commun Départemental de Vendée

85-2026-08-31-00001

Décision N° 26 - SGCD - FI - 37 portant
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire et de
représentation du pouvoir adjudicateur aux
agents du Secrétariat général commun
départemental de la Vendée.

**Décision N° 26 – SGCD – FI - 37
portant subdélégation de signature en matière d’ordonnancement secondaire
et de représentation du pouvoir adjudicateur
aux agents du Secrétariat général commun départemental de la Vendée**

La Directrice du Secrétariat général commun départemental,

VU l’arrêté préfectoral n° 26-SGCD-RH-0008 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général commun départemental de la Vendée ;

VU l’arrêté préfectoral n° 26-SGCD-FI-32 portant délégation de signature en matière d’ordonnancement secondaire et représentation du pouvoir adjudicateur à Madame Martine CHENG, directrice du secrétariat général commun de la Vendée ;

.../...

DECIDE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine CHENG, délégation de signature est donnée à M. Franck LACOSTE, chef du service des ressources humaines à l'effet de signer toutes correspondances et actes visés dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Amélie MONNEAU-DIAPHORUS, cheffe du service finance – immobilier, en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service finance - immobilier de l'État.
- la validation des expressions de besoin et des services faits dans CHORUS Formulaire pour les dépenses des programmes suivants :
- 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales »,
- 148 « Fonction publique »,
- 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »,
- 176 « Police nationale »,
- 206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
- 207 « Sécurité Routière »,
- 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (« action sociale » : subvention interministérielle des restaurants administratifs, participation au fonctionnement des restaurants administratifs, rentes, médecine de prévention, fonctionnement CLAS, aides directes aux agents, factures médicales),
- 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » (« action sociale » : subvention interministérielle des restaurants administratifs, participation au fonctionnement des restaurants administratifs, rentes, médecine de prévention, fonctionnement CLAS, aides directes aux agents, factures médicales),
- 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable » (« action sociale » : subvention interministérielle des restaurants administratifs, participation au fonctionnement des restaurants administratifs, rentes, médecine de prévention, subvention ASCEE, fonctionnement CLAS, aides directes aux agents, factures médicales),
- 348 « Rénovation des cités administratives et des sites multi-occupants »,
- 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique »,
- 354 « Administration générale et territoriale de l'Etat »,
- 362 « Ecologie »,
- 363 « Compétitivité »,
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »,
- la gestion administrative et financière des centres de coût de la Préfecture et des sous-préfectures du département, du SGCD et de la Cité Administrative Travot.
- la certification de service fait concernant les frais de mission et de formation engagés dans le cadre du fonctionnement de la préfecture de la Vendée, du secrétariat général commun départemental et des directions départementales interministérielles (BOP concernés : 113 - 135 – 181 – 205 et 207).

En cas d'absence de Mme Amélie MONNEAU-DIAPHORUS, délégation de signature est accordée à Mme Delphine PECCIA-BROCHOIRE, adjointe à la cheffe de service finance - immobilier.

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr 2/5
www.vendee.gouv.fr

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BOUTHEAU, Mme Prisca CASARES, Mme Angélique COUBAT, Mme Emeline LE SAINT, Mme Caroline PONS, Mme Isabelle TERRIEN et Mme Stéphanie THIBAUD en ce qui concerne la validation des expressions de besoin, des recettes non fiscales et la certification des services faits dans CHORUS Formulaires pour les dépenses des programmes 124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723.

Article 4 : Donne autorisation des ordres à payer sur « CHORUS FORMULAIRES communication » à Mme Amélie MONNEAU-DIAPHORUS en qualité de cheffe de service finance – immobilier, Mme Delphine PECCIA-BROCHOIRE en qualité d'adjointe à la cheffe de service, Mme Catherine BOUTHEAU, Mme Prisca CASARES, Mme Angélique COUBAT, Mme Emeline LE SAINT, Mme Caroline PONS, Mme Isabelle TERRIEN et Mme Stéphanie THIBAUD en qualité de gestionnaires budgétaires.

Article 5 : Délégation est donnée aux agents ci-après désignés :

- Mme Amélie MONNEAU-DIAPHORUS
- Mme Delphine PECCIA-BROCHOIRE
- Mme Catherine BOUTHEAU
- Mme Prisca CASARES
- Mme Angélique COUBAT
- Mme Emeline LE SAINT
- Mme Caroline PONS
- Mme Isabelle TERRIEN
- Mme Stéphanie THIBAUD

à effet de valider, dans l'application informatique financière de l'État, CHORUS – DT (déplacements temporaires), les transactions liées aux rôles de gestionnaires valideurs et de gestionnaires factures concernant la liquidation des états de frais de déplacements sur l'ensemble des dossiers rattachés à l'unité opérationnelle de la Vendée sur les BOP DDI : 113, 135, 181, 205, 207 et sur le BOP 354.

Article 6 : Délégation de signature est donnée à Mme Catherine BOUTHEAU, Mme Angélique COUBAT, Mme Caroline PONS, et Mme Stéphanie THIBAUD en ce qui concerne la validation des engagements juridiques « rôle Préfet » pour les BOP 135, 177 et 303.

Article 7 : Délégation de signature est donnée à Mme Magali LAZARD LAURIER et Mme Florence PRIOUZEAU, chargées de l'action sociale et de la santé au travail en ce qui concerne la validation des expressions de besoin, des recettes non fiscales et des certifications des services faits, des ordres à payer dans CHORUS Formulaires pour les dépenses des programmes 176, 206, 215, 216, 217 et 354.

Article 8 : Délégation de signature est donnée à Mme Frédérique CHAILLOUX pour la signature des bordereaux d'envoi et des correspondances courantes dans les domaines qui la concerne.

Article 9 : Délégation de signature est donnée à M. Patrice ANDRIET, chef de service Bâtiments, véhicules et logistique en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service Bâtiments, véhicules et logistique.

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr 3/5
www.vendee.gouv.fr

- la gestion administrative du service Bâtiments, véhicules et logistique sur les BOP 348, 349, 354, 362, 363 et 723 ;
- la certification des services faits.

Délégation de signature est donnée à M. Laurent MARIOTTI, chef du bureau maintenance, entretien et sécurité bâtiminaire en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau maintenance, entretien et sécurité bâtiminaire ;
- la gestion administrative du service Bâtiments, véhicules et logistique en l'absence de M. Patrice ANDRIET sur les BOP 348, 349, 354, 723, notamment sur les dépenses relatives à l'entretien du propriétaire et les travaux locataires et les BOP 362 et 363 relatifs au Plan de Relance ;
- la certification des services faits.

Délégation de signature est également donnée à M. Nicolas PETIT, chef du bureau moyens, véhicules et logistique en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du bureau moyens, véhicules et logistique ;
- la gestion administrative du service Bâtiments, véhicules et logistique en l'absence de M. Patrice ANDRIET sur le BOP 354 pour les dépenses d'achats de fournitures et de matériels ;
- la certification des services faits.

Article 10 : Délégation de signature est donnée à MM. Patrice ANDRIET, Laurent MARIOTTI et Mmes Delphine PECCIA-BROCHORE, Frédérique CHAILLOUX et Christel CLAIN pour la transmission des pièces des marchés depuis la plateforme PLACE vers la plateforme CHORUS.

Article 11 : Délégation de signature est donnée à M. Franck LACOSTE, chef du service des ressources humaines, en ce qui concerne :

- les correspondances courantes et transmissions entrant dans les attributions du service ressources humaines ;
- tous documents relatifs à la pré-liquidation du traitement des fonctionnaires de la préfecture et des sous-préfectures ;
- les documents comptables afférents à l'utilisation des crédits sociaux rattachés aux BOP 176, 206, 215, 216, 217 et 354 ;
- les actes courants et les décisions de dépenses gérées par la formation à l'exclusion des dépenses supérieures à 2 000 € HT, les dépenses se rapportant aux déplacements des personnels pour mission et stage, les dépenses se rapportant aux frais de changement de résidence ;
- la certification des services faits.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck LACOSTE, la délégation qui lui est conférée sera exercée par M. Mikaël NICOL, adjoint au chef de service des Ressources Humaines.

Article 12 : Délégation de signature est donnée à M. Sylvain BRAINVILLE, chef du service informatique et communications, à l'effet de certifier les services faits pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement prises en charge dans le cadre du BOP 354 en ce qui concerne l'informatique et la téléphonie : acquisition, entretien, location des matériels, fournitures et consommables, prestations de service sur le périmètre du SGCD et en ce qui concerne les transmissions : les marchés afférents à son service.

Article 13 : La décision n° 26 – SGCD – FI – 33 du 26 mai 2026 est abrogée.

Article 14 : La directrice du secrétariat général commun départemental de la Vendée est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 31 août 2026

Martine CHENG,
directrice du secrétariat général commun
départemental de la Vendée

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr 5/5
www.vendee.gouv.fr

Annexe 1 à la décision N° 26-SGCD-FI-37 du 31/08/2026

Liste des agents habilités à saisir et valider dans Chorus formulaires et à donner les ordres à payer dans Chorus Nouvelle communication

Nom	Affectation	BOP gérés		
		Saisie	Validation	Ordre à payer
Amélie DIAPHORUS	SGCD/ FI		124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	
Delphine PECCIA-BROCHOIRE	SGCD/ FI		124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	
Catherine BOUTHEAU	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Prisca CASARES	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Angélique COUBAT	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Emeline LE SAINT	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Caroline PONS	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Isabelle TERRIEN	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Stéphanie THIBAUD	SGCD/ FI	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723	124, 148, 155, 176, 206, 207, 215, 216, 217, 348, 349, 354, 362, 363, 723
Magali LAZARD-LAURIER	SGCD/RH	176, 206, 215, 216, 217, 354	176, 206, 215, 216, 217, 354	176, 206, 215, 216, 217, 354
Florence PRIOUZEAU	SGCD/RH	176, 206, 215, 216, 217, 354	176, 206, 215, 216, 217, 354	176, 206, 215, 216, 217, 354

Annexe 2 de la décision N° 26-SGCD-FI-37 du 31/08/2026

Liste des agents habilités à transmettre les pièces de marchés depuis PLACE vers CHORUS

Nom – prénom	Affectation	BOP gérés
Patrice ANDRIET	SGCD/BÂTIMENTS, VEHICULES ET LOGISTIQUE	348, 349, 354, 362, 363, 723
Laurent MARIOTTI	SGCD/BÂTIMENTS, VEHICULES ET LOGISTIQUE	348, 349, 354, 362, 363, 723
Delphine PECCIA-BROCHOIRE	SGCD/FINANCE ET IMMOBILIER	348, 349, 354, 362, 363, 723
Frédérique CHAILLOUX	SGCD/FINANCE ET IMMOBILIER	348, 349, 354, 362, 363, 723
Christel CLAIN	SGCD/FINANCE ET IMMOBILIER	348, 349, 354, 362, 363, 723